

-----  
**MAIRIE**  
DE  
**LES HAIES**

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

-----  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 09 décembre 2022

M. SALLANDRE, Mme PALLUY, M. GRAPOTTE, Mme VACHON, Mme PUTOD, M. BOSVERT, M. DUPLAIN, Mme PAOLUCCI, M. MICHAUD, Mme DUC, Mme PERIER

**Membres absents : 3**

M. SALAS, M. DI ROLLO, Mme PERIER

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 1**

M.FAYA a donné pouvoir à M. SALLANDRE

**Membre Démissionnaire :**

Mme ASSENAULT

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mme PAOLUCCI.

**Secrétaire élu** : Mme PAOLUCCI.

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour, la nomination des recenseurs ainsi que leurs rémunérations, de valider la modification du budget, le conseil valide à l'unanimité l'ajout des deux points.

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération : Convention territoriale globale petite enfance/jeunesse
  - Délibération : Attribution de l'indemnité d'exercice de missions
  - Nomination des recenseurs et leurs rémunérations
  - Décision modificative du budget
  - Questions diverses.
- .

**1- Convention Territoriale Globale (CTG)**

Les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont arrivés à leur terme le 31 décembre 2021. Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales et au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Isère, Vienne Condrieu Agglomération et les communes souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

La Convention Territoriale Globale (CTG) vise à mettre en œuvre de façon coordonnée et avec le soutien des partenaires, le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles. Elle a ainsi pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération,

- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre / besoin,
- De définir les modalités de gouvernance au service ce projet stratégique global,
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante par une mobilisation des cofinancements,
- D'améliorer l'existant et / ou de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants,
- D'assoir les financements existants dans le cadre du CEJ.

Un diagnostic partagé a permis une déclinaison d'axes prioritaires et un plan d'action pour la période 2022-2025

La CTG 2022-2025 déclinera :

*Pour la petite enfance qui relève de la compétence de Vienne Condrieu Agglomération, 2 axes prioritaires*

- renforcer l'offre de garde sur les bassins de vies de l'agglomération en tension en veillant à l'équilibre entre accueil individuel et collectif et structures publiques et privées
- Renforcer l'information sur les modes de garde et le volet de l'accompagnement à la parentalité à destination des familles

*Pour l'enfance et la jeunesse qui relèvent de la compétence des communes, les axes prioritaires sont déclinés par bassin de vie soit:*

**Secteur de Vienne**

- Axe prioritaire 1 : Maintenir le niveau d'offre d'activités socioculturelles et de loisirs enfance actuel et les modalités de coordination en lien avec le Projet éducatif de la commune de Vienne
- Axe prioritaire 2 : Renforcer l'accompagnement, l'insertion des jeunes et travailler la mobilité inter quartiers

**Secteur de Chasse-sur-Rhône**

- Axe prioritaire 1 : Renforcer l'accès aux activités et sorties culturelles et de loisirs à destination des enfants en pensant la place des familles
- Axe prioritaire 2 : Poursuivre l'accompagnement des jeunes sur l'orientation, l'insertion, l'engagement citoyen et associatif et la mobilité pour faciliter leur autonomie

**Secteur de Pont-Évêque**

- Axe prioritaire 1 : Accroître l'offre d'activités culturelles et de loisirs et favoriser l'accès à toutes les familles
- Axe prioritaire 2 : Renforcer l'accès à l'offre de loisirs, l'accompagnement scolaire, l'orientation, la prévention des jeunes en mettant l'accent sur la mobilité

**Bassin de vie de la rive droite**

- Axe prioritaire 1 : Accroître l'offre d'accueil de loisirs à destination des enfants et développer l'accompagnement des familles

- Axe prioritaire 2 : Mieux accompagner les jeunes pour accéder aux dispositifs d'insertion /prévention et aux activités solidaires, culturelles, sportives, associatives en mettant l'accent sur la mobilité

### **Bassin de vie d'Estrablin**

- Axe prioritaire 1 : Renforcer l'offre d'accueil de loisirs à destination des enfants et des familles et diversifier le contenu des activités pour favoriser l'accueil de tous les publics

- Axe prioritaire 2 : Renforcer l'accès à l'offre jeunesse en termes de loisirs, insertion et prévention en lien avec les difficultés de mobilité des jeunes

### **Bassin de vie de la Sévenne**

- Axe prioritaire 1 : Diversifier l'offre d'accueil de loisirs à destination des enfants et des familles et envisager un développement de la capacité d'accueil pour anticiper les besoins à venir

- Axe prioritaire 2 : Favoriser l'expression des besoins des jeunes pour leur proposer une offre adaptée

### **Bassin de vie du Saluant**

- Axe prioritaire 1 : Renforcer l'offre d'accueil de loisirs enfance et d'accompagnement à la parentalité pour répondre aux demandes des familles

- Axe prioritaire 2 : Développer l'offre d'insertion et d'accompagnement à la scolarité, améliorer l'information à destination des jeunes en matière d'accueil de loisirs, le tout en lien avec les difficultés de mobilité

**LE CONSEIL COMMUNAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la Convention Territoriale Globale de services aux familles pour la période 2022-2025

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération notamment la ou les convention financières 2022/2025 qui seraient associées à la Convention Territoriale Globale (Bonus CTG et Prestations de Services) avec la CAF Isère, et à signer chaque année les documents liés à ces conventions (comptes de résultats, budgets prévisionnels, ...), permettant ainsi de maintenir et de développer les financements de la Caf.

## **2- Attribution de l'indemnité d'exercice de missions**

Monsieur le Maire propose d'attribuer a Mme Lindsay EMANUELLI l'indemnité d'exercice de missions.

**CONSIDERANT** que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre,**

**Décide** d'instituer cette indemnité :

A l'adjoint territorial d'animation : Mme EMANUELLI Lindsay.

**Décide** que les montants de référence peuvent être affectés d'un coefficient multiplicateur d'ajustement s'échelonnant de 0,8 à 3, et propose d'appliquer le taux minimum de 0,8.

**Décide** que cette indemnité sera versée semestriellement.

**Décide** que cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les taux de références seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

### **3- Nomination des recenseurs ainsi et de leurs rémunérations**

A partir du 19 janvier 2023 et le 18 février 2023 le recensement a lieu. Madame MATEUS Sandrine ainsi que monsieur FAYA Anthony seront les recenseurs. La rémunération proposée est de : 2.00€ par feuille de logement, 2.00€ par bulletin individuel, 25.00 par formation, 100.00€ par journée de reconnaissance et 100.00€ si l'objectif de recensement par internet, ainsi que le pourcentage de réponse soient atteint.

Après délibération le conseil valide les recenseurs ainsi que la rémunération.

### **4- Décision modificative du budget**

Monsieur le Maire propose les modifications de budget pour que nous puissions prendre en compte la fin de l'année 2022.

Proposition N°1 :

Prélèvement de 4655.30€ au compte 21316-063 et de le virer au compte 6238.-

Proposition N°2 :

Prélèvement de 182.40€ au compte 65548 et de le virer sur le compte 6336.

Après avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité les 2 propositions.

### **5- Informations diverses**

La plateforme ILLIWAP sera active à partir du 01 février 2023.

En janvier formation des deux secrétaires de mairie et les référents seront Fanny PALLUY et Thierry SALLANDRE.

| *L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée le 09 décembre 2022 à 19 heures 10 minutes.*